

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation :

Le 2 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 16

Séance du 9 mars 2021

Le neuf mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Brigitte DUPUIS, Présidente.

Alain DROUET, Sylvie GANNE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Béatrice VERWAERDE, Chantal GONAZALEZ-BOURGES, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Véronique BERGER, Caroline DOARÉ.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absentes excusées :

Isabelle SÉNÉCHAL donne pouvoir à Marc LEPRINCE,
Jocelyne DEFEINGS donne pouvoir à Brigitte DUPUIS.

BC 2021-002

Objet : Projet d'acquisition d'un broyeur

Le broyeur actuel mis à la disposition des communes est souvent en panne ; il est en effet sous dimensionné pour les travaux de broyage attendu.

Une présentation de broyeurs avec démonstration a donc été organisée, à laquelle assistaient des élus et des agents communaux utilisateurs du matériel.

Se pose également le choix du type de broyeur : autonome ou adapté sur tracteur.

Il est à noter que 9 communes disposent d'un tracteur sur les 16 communes membres.

Compte tenu de ces éléments et des devis transmis, il est proposé d'opter pour l'acquisition d'un broyeur autonome pouvant convenir à l'ensemble des communes, et de retenir la proposition de l'entreprise BERNY M et S pour 24 240 € TTC.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE LE CHOIX** d'un broyeur autonome, et retient la proposition de l'entreprise BERNY M et S pour 24 240 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou le Vice-président, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

